

# VAE « LE DIPLOME PAR L'EXPERIENCE » :

## JULIE GÉRARD VOUS DIT TOUT

La Validation des Acquis de l'Expérience est aujourd'hui au cœur des processus liés à la formation professionnelle et de nombreuses personnes s'interrogent sur celui-ci.

Nous sommes donc allé à la rencontre de Mme Gérard Julie, Directrice de la société Sud Avenir Rh afin qu'elle nous éclaire sur ce procédé qui fascine tant de personnes.

Selon elle, toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

### « Et au fait, comment ça marche ? »

Notre professionnelle du jour nous explique qu'il y a deux grandes étapes dans le processus de VAE.

#### La phase de Pré-Vae

- Cette première étape est réservée à l'élaboration du livret 1, ou « *livret de recevabilité* ». Ce dossier devra être accepté pour que vous puissiez faire une demande de VAE et donc poursuivre la démarche.

#### La phase de VAE

- Maintenant, il vous faut prouver par écrit que vos acquis correspondent au contenu et au niveau de complexité requis par chaque unité d'enseignement du diplôme.

### « Pourquoi choisir Sud Avenir Rh pour votre démarche de VAE ? »



« Chez Sud Avenir, nous accompagnons tous types de diplômes, des diplômes universitaires aux diplômes secondaires et c'est ce qui fait notre force et notre professionnalisme : pouvoir nous adapter et accompagner tous types de profils pour leur permettre d'élargir leurs domaines de compétences. » *Julie Gérard*

### Mais Sud Avenir RH c'est aussi :

